

CCAS de Saint-Dier-D'Auvergne

☆☆☆☆☆☆☆☆

Note de présentation synthétique du compte administratif 2018

Le compte administratif soumis à la commission administrative du 5 mars 2019 retrace l'exécution du budget du Centre Communal d'Action Sociale au cours de l'exercice 2018. Ce compte administratif est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier municipal.

☆☆☆☆☆☆☆☆

Ce budget dispose seulement d'une section de fonctionnement.

1. Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » comprenant notamment les charges afférentes de fin d'année en direction des personnes âgées de la Commune s'élève à 2 466,00 €.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » représentent 144,00 € (cotisations URSSAF en direction des membres). Il n'y a pas de personnel rémunéré sur ce budget.

2. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 2 388,00 € de recettes réelles (subvention communale) et de 355,15 € d'excédent 2017 reporté.

3. Le résultat de fonctionnement 2018

Recettes de fonctionnement	2 388,00 €
Dépenses de fonctionnement	2 610,00 €
Résultat brut de fonctionnement 2018	- 222,00 €
Excédent reporté 2017	355,15 €
Excédent global de fonctionnement 2018	133,15 €

4. Affectation des résultats 2018

Comme il n'y a pas de section d'investissement et comme le CCAS de Saint-Dier-D'Auvergne a été dissout au 31 décembre 2018, le résultat positif de la section de fonctionnement de 133,15 € est reporté dans son intégralité au compte 002 du budget communal.

Le Maire - Nathalie SESSA